



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03342

Numéro SIREN : 788 646 123

Nom ou dénomination : A.F IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2014 sous le numéro de dépôt A2014/002947

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Dénomination : A.F IMMOBILIER
Adresse : 251 route de Bayonne 31000 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 2012B03342
n° d'identification : 788 646 123

n° de dépôt : A2014/002947
Date du dépôt : 17/02/2014

Pièce : Rapport à la transformation du commissaire aux
comptes (transformation de la Société à
Responsabilité Limitée en Société par Actions
Simplifiée) du 10/02/2014



1760188

1760188



Consultants

Expertise comptable - Audit légal et contractuel

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

17 FEV. 2014

enregistré sous le numéro : 2947
N° de gestion : 2012B3312

A.F IMMOBILIER

SARL au capital de 7 000 Euros

Siège Social :

251 Route de Bayonne

31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 788 646 123

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



Jean TOUBOUL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

SARL A.F IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 000 Euros

Siège Social :
251 Route de Bayonne
31000 TOULOUSE

R.C.S. TOULOUSE 788 646 123

**RAPPORT A LA TRANSFORMATION
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société, et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a été effectuée sur les comptes annuels de la société arrêtés au 31/12/2013.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Toulouse, le 10/02/2014

Le Commissaire aux comptes
Jean TOUBOUL

